



Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CHAMPAGNIER

2022 - 2036

Département (s) : 38 - Isère

Surface retenue pour la gestion : 45,95 ha

Altitudes extrêmes : 250 m - 400 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes

ARRETE PREFECTORAL

DCM

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CHAMPAGNIER

2022 - 2036

Le contexte :

Foncier : La forêt communale de Champagnier s'étend sur 46 ha répartis en 8 parcelles. Elles sont dispersées sur le territoire communal en 5 cantons : Croix Vieille, le Chargement, La Chenevarie, La Rivoire et Les Vignes (Le Crey). Leur délimitation est à parfaire. Deux enclaves existent en parcelle 5 qui compliquent le périmètre.

Espèces présentes : Le chêne est l'essence dominante (53 %) de qualité très variable, de médiocre à bonne. Il est accompagné d'une diversité d'arbres intéressante en regard du changement climatique en cours : tilleul à petites feuilles, charme, châtaignier, merisier, frêne, chêne pubescent... Sauf exception, elles sont de qualité bois de feu malgré de bonnes potentialités.

Stations forestières : Suivant la fertilité des sols, la forêt peut se développer et donner de beaux arbres, plus ou moins résilients :

Les parcelles 5 à 8 en versant d'exposition chaude et sur sols superficiels présentent une faible richesse minérale et sont plus sensibles à la sécheresse ; les arbres y sont plus courts et la fertilité faible.

Les parcelles 1 à 4 sont situées sur le plateau et des sols plus profonds ; la réserve en eau y sera supérieure et la fertilité accrue.

Les objectifs retenus devront prendre en compte ces contraintes liées au milieu physique.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Richesse écologique et accueil du public : A notre connaissance, la richesse patrimoniale y est ordinaire, aucune espèce animale ou végétale rare n'est recensée. La forêt communale contribue cependant au maillage d'un paysage très urbanisé et agricole. En ce sens, elle est appréciée des promeneurs, chasseurs, et joue un rôle social important.

Rôle de protection : Elle contribue, d'une part à la lutte contre l'érosion, notamment en versant et sur des sols fragiles (parcelles 5, 6, 7 et 8) et, d'autre part, à la régulation du régime des eaux, y compris en amont de Pont de Claix (parcelles 1, 2, 3, 4 et 5).

Production renouvelable et services écosystémiques : Elle participe aussi à la production de bois d'oeuvre et de feu, mais surtout par son entretien et sa gestion à la séquestration (dans les arbres) et au stockage (dans les planches...) du CO₂, de façon durable.

La gestion mise en œuvre permettra de préparer les peuplements forestiers au changement climatique en renforçant la résilience des peuplements existants . Cela se traduit pour cette forêt par les actions suivantes :

- **Favoriser le renouvellement naturel via les semis** (issus de glands, merises et samares tombés des arbres à l'automne) en éclairant le sous étage pour permettre leur germination et développement.
- **Renforcer la diversité des essences** lors de soins culturaux et rajeunissement.
- **Augmenter la biodiversité** en conservant toutes les classes d'âge et le mélange d'essence.

Nb : les éventuels travaux de mise en sécurité des sentiers ne contribuent en rien à la démarche de résilience car ils ne font qu'entériner un dépérissement constaté sans action "pro-active".

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies avant le terme de l'aménagement.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Lors de la période précédente (2004-2018), la forêt a été traitée en futaie irrégulière par bouquet et pied d'arbres de chêne sessile, châtaignier, merisier et autres feuillus. Les parcelles 5 à 8 (19ha) ont été laissées en repos. Sur le reste, (26 ha), parcelles 1 à 4, il s'agissait de favoriser la régénération naturelle par la mise en lumière des taches de semis afin de renouveler les peuplements.

- **Récolte** : 49m³/an ont été prélevés sur 47 prévus (1 camion grumier), la majorité en bois de feu 35 m³.

- **Soins culturaux** : aucune des interventions en travaux de dégagement de semis n'a été validée par la commune.

Le solde financier est positif : 35 345 € ou 2400€/an environ (dépense 25 170 € pour une recette de 60 515 € sur 15 ans).

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Pour répondre au souhait des élus et en regard de sa description et de ses contraintes, la forêt devra être multifonctionnelle (malgré sa surface réduite et son "éclatement"). Elle visera à permettre l'accueil du public, à favoriser la biodiversité et à garantir la protection des sols. Elle sera divisée en quatre groupes :

Accueil du public (20,31 ha) : il sera traité en futaie irrégulière par bouquet avec des interventions de mise en sécurité des sentiers et de renouvellement des peuplements alentours.

Protection physique (8,16 ha) : traitée de même en futaie irrégulière par bouquet avec suivi des sentiers et récolte sanitaire éventuelle si dépérissement des peuplements déjà vieillissants.

Biodiversité (11,46 ha) : les parcelles constitueront des "îlots de sénescence" laissés en évolution naturelle.

Protection physique contre les risques naturels : aucune intervention de sera faite en raison de la forte pente et de l'absence de sentier.

Nb : La surface dévolue à la sylviculture est réduite à 56% de la surface (26 ha environ sur 46).

Les orientations prépondérantes de la forêt sont l'accueil et la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

En parcelles 1 à 4 : la mise en sécurité des sentiers et le renouvellement des peuplements seront mis en oeuvre (en cédant le bois de feu ; à défaut, ces interventions se feront à coût d'argent ; elles sont indispensables pour garantir la protection du public mais aussi la résilience des peuplements. **En effet, un dépérissement généralisé des peuplements pourrait aboutir à une interdiction d'accès et à un risque d'incendie majeur** (en regard, la sortie des bois réduit la masse de matière inflammable).

De même, en parcelle 5 : si le dépérissement constaté en partie nord (châtaignier) et sud (robinier-frêne) venait à s'étendre, il sera nécessaire d'intervenir mais, à ce jour, cette **démarche demeure conditionnelle**.

pour les travaux :

Foncier : Périmètre, bornes devront être régulièrement entretenus et mis en peinture : un passage minimum est requis dans la période pour chaque parcelle.

Sécurisation : Abattage et/ou élagage des arbres morts, dépérissant, menaçant le long et alentours des sentiers dans les parcelles.

Soins culturaux : Dans le groupe d'accueil du public, face au changement climatique et pour augmenter la résilience de la forêt, les semis naturels feront l'objet de soins culturaux. Par ailleurs, les coupes de renouvellement par bouquet seront faites en travaux si non cédées.

Bilan prévisionnel :

La gestion du patrimoine communal nécessite (comme pour l'école, la piscine, l'église...) des dépenses ; souvent la vente de bois génère en contrepartie des frais, une recette.

Elle est possible, même si modeste sur la forêt communale de Champagnier. Au fil des années en concertation avec l'ONF gestionnaire, il conviendra de choisir les options en termes de dépenses en travaux et de recettes éventuelles.

Au final, même si le bilan est à priori négatif, la bonne gestion garantira les divers services rendus à la population en matière d'accueil, de protection de l'environnement , de biodiversité.

Sachons, élus et gestionnaire, **transmettre et améliorer ce patrimoine.**

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CHAMPAGNIER
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	38 - Isère	
Communes de situation	Champagnier	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	735- Vallée de l'Isère et piémonts	
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2022	2036

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Champagnier	F1969OH	45 ha, 02a 16ca	15/06/2005	2004	2018

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	45 ha, 02a 16ca
Surface retenue pour la gestion	45,95 ha
Surface boisée en début d'aménagement	40,12 ha
Surface en sylviculture de production	25,91 ha

COMMENTAIRES :

Suite à rectification d'une erreur cadastrale par le service foncier (le 5 juillet 2019) et à la mesure par SIG, la surface de la forêt est arrêtée à 45,95 ha.

La forêt comporte 8 parcelles dispersées sur le territoire communal sur les cantons de : Croix Vieille (1, 2, 3, 4), Le Chargement (5), la Chenevarie (6), la Rivoire (7) et les Vignes (8).

Quatre parcelles sont impactées par des emprises de ligne ou de gaz pour un total de 5,83 ha. La surface boisée est donc réduite à 40,12 ha.

Les parcelles 6, 7 et 8 sont exclues à la demande des élus, de la surface en sylviculture ; la parcelle 7 est dédiée à la protection, les parcelles 6 et 8 sont laissées en libre évolution.

La surface en sylviculture est donc de seulement 25,91 ha (parcelle 1 à 5), sans préjuger qu'il y soit fait ou non des récoltes.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 20 ha	faible	moyen 26 ha	fort	46 ha
Fonction écologique		ordinaire 46 ha	reconnu	fort	46 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 26 ha	reconnu 20 ha	fort	46 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 40 ha	moyen	fort 6 ha	46 ha

COMMENTAIRES :

Concernant la production : **Le Canton de Croix Vieille est le plus productif** car sur des sols très fertiles. Ceux de la Rivoire, des Vignes et de la Chenevarie, sur versant d'exposition chaude, le sont moins.

Pour l'écologie : La forêt ne présente pas à notre connaissance d'espèces animale ou végétale rares, **la diversité y est ordinaire même si variée.**

L'enjeu social y est particulièrement marqué sur **le canton de Croix Vieille , haut lieu de promenade** car proche du village, mais aussi sur la Chenevarie et les sentiers du Saut du Moine.

L'enjeu de protection est prégnant sur La Rivoire (parcelle 7) en raison de la très forte pente et du substrat friable, alors que le site domine une conduite industrielle. La forêt concourt par ailleurs à la protection physique du milieu dans son ensemble.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)		
Cœur de parc national		
Réserves naturelles nationales ou régionales		
Réserve biologique intégrale (RBI)		
Réserve biologique dirigée (RBD)		
Arrêté de protection de biotope		
Site inscrit		
Site classé		
Monuments historiques inscrits		
Monuments historiques classés		
Périmètres rapprochés et immédiats de captages		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : Aucun cadre réglementaire ne s'applique à la forêt.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional		
Charte Forestière de Territoire		
Natura 2000 habitats (ZSC)		
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		
ZNIEFF de type I		
ZNIEFF de type II		
Unités de conservation in situ des ressources génétiques		
Plan de prévention des risques naturels prévisibles		
Plan de prévention risques incendie		
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		Trame verte et bleue / Corridor écologique
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

Il n'existe pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Si aucun zonage réglementaire n'existe, la forêt joue un rôle social et paysager important ; d'une part, à l'exception des parcelles 7 et 8, toutes sont parcourues par des sentiers de promenade et, d'autre part, du fait de leur localisation en périphérie de la commune, elles concourent au paysage.

Par ailleurs, le canton de La Rivoire qui domine le canal de la Romanche, s'intègre dans la trame verte et bleue et pourrait jouer un rôle de corridor entre la vallée et le plateau.

Enfin, la forêt se trouve à proximité des sites d'intérêt écologique que sont la réserve naturelle de Haute-Jarrie et les rives de la Romanche et du Drac.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	4 ha
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	8 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Foncier :

Deux enclaves existent en parcelle 5, à l'aval de Champ Robin, qu'il conviendrait de résorber pour simplifier les limites et les interventions en soins culturaux : **parcelles cadastrales : OB 0378 (1,03 ha) et OB 0002 (0,0090 ha)** appartenant à la même indivision.

Il n'y a pas de place de dépôt de bois à proximité de la parcelle 5 ce qui complique les opérations de récolte éventuelles. Une réserve foncière serait à prévoir alentours des Faisses ou de Champ Robin.

Maladie :

Les frênes ne semblent pas trop atteints par la chalarose, mais il faudra suivre leur évolution.

Les châtaigniers, surtout présents à Croix Vieille, sont souvent dépérissants dans le taillis sous futaie. Leur durée de survie est limitée. En revanche, leurs rejets de souche sont souvent de bonne venue et pratiquement indemnes de chancre.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	8 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Le canton de Croix Vieille est convenablement desservi par des pistes .

En parcelle 5, une piste amont fait défaut qui pourrait passer en limite supérieure de la forêt.

Les autres parcelles sont plus ou moins bien desservies, mais sans enjeu de récolte majeur.

Globalement, il manque des places de dépôts à proximité des parcelles, pour stocker les bois quelques jours lors des récoltes.

Voir la carte des zones non accessibles ou non boisées.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Changement climatique.	46 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80.

Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2° C à + 4° C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2° C) et 2050 (+1,5 à 2,5° C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO₂ atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou les attaques sanitaires liées à des parasites.

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers.

Les stratégies retenues pour cette forêt sont les suivantes :

- **Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés**
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale pour aller **vers la forêt mosaïque**.
- **Augmenter la diversité génétique**, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts **par la régénération naturelle des peuplements vieillissants**.
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie.
- Réduire les âges de récolte ou les diamètres cibles

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	250 m	400 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
4,4	Chênaie-(hêtraie)-charmaie neutrocline	20,39 ha	45%
4,3	Chênaie-hêtraie-(charmaie)méso acidiphile	5,63 ha	13%
4,1	Forêt thermophile calcicole sur sols peu épais	19,00 ha	42%
TOTAL		45,02 ha	

COMMENTAIRES : La forêt se situe à l'étage collinéen sous un climat de type océanique ; les précipitations et températures sont donc satisfaisantes pour la croissance des arbres. Les facteurs limitants sont plutôt l'exposition et la pédologie. On distingue trois ensembles :

- les parcelles 3 et 4, très fertiles sur les sols profonds de la chênaie méso-neutrophile.
- les parcelles un peu moins riches toujours sur sol brun cependant, 1, 2, 5 partie nord, et 6 partie basse.
- les versants plus chauds et sols plus superficiels en parcelles 6, 7, 8 notamment.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne sessile	53%
Châtaignier	7%
Charme	9%
Tilleul à petites feuilles	10%
Merisier	8%
Frêne commun	6%
Robinier	2%
Chêne pubescent	5%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES : Globalement le chêne sessile domine sur l'ensemble de la forêt, en mélange avec des essences secondaires nombreuses, mais on note des variations sensibles suivant les secteurs :

- Chêne sessile et châtaignier constituent les parcelles 1 et 2 pour l'essentiel
- En revanche, le tilleul et le merisier font jeu égal avec le chêne sessile en parcelle 3 (autour de 22 %).
- La parcelle 4 voit la part de charme et de chêne sessile augmenter par rapport au tilleul et au merisier toujours très présents
- L'abondance de frêne et du robinier marque la parcelle 5 (39 % et 6 %).
- En parcelles 6, 7 et 8, le chêne domine avec sans doute un mélange de sessile et pubescent sur ces expositions plus chaudes.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
FIRR	Futaie irrégulière riche de chêne et divers	11,78 ha	26%
SF	Taillis sous futaie riche de chêne à châtaignier	5,97 ha	13%
SF	Taillis sous futaie de chêne à charme pauvre	5,72 ha	12%
SF	Taillis sous futaie de chêne pauvre	7,17 ha	16%
SF	Taillis sous futaie de frêne à robinier	4,16 ha	9%
SF	Taillis sous futaie de chêne à divers	5,32 ha	12%
X	Vide	5,83 ha	13%
TOTAL		45,95 ha	

COMMENTAIRES :

Nb : Six hectares sont occupés par les emprises EDF ou conduite de gaz, ce qui est conséquent sur une forêt de taille modeste.

Le canton de Croix Vieille (parcelles 1 à 4) comporte les plus beaux peuplements, soit en l'état de futaie irrégulière, soit de taillis sous futaie.

Le chêne domine, accompagné de châtaignier, merisier, tilleul, charme, tous de bonne venue.

Les parcelles 3 et 4 sont les plus riches avec une surface terrière moyenne de 28 et 22 m²/ha. Valeur qui descend à 17 et 23 en parcelles 1 et 2.

Les parcelles 5 et 8 sont plus disparates (avec la présence de frêne et de robinier (dépérissant) en parcelle 5) mais elles ont encore un potentiel correct pour partie. G= 17 et 18m²/ha.

En revanche les parcelles 6 et surtout 7 portent des peuplements plus pauvres à base de chêne avec respectivement 7 et 16 m²/ha

Voir le tableau de répartition de G par parcelle en annexe

La surface terrière varie de 8 à 28 m²/ha. (moyenne = 19).

La répartition moyenne sur la forêt est de : PB 23 % - BM 52 % et GB 25 %, mais avec de forte variation par parcelle

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	28,47 ha	44,76 ha
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	17,48 ha	
TOTAL	45,95 ha	

COMMENTAIRES :

- La forêt sera divisée en deux entités principales :

- **Le groupe Hors Sylviculture** : 36 %, visé avant tout à préserver la biodiversité : la parcelle 7 s'insérera dans le corridor écologique reliant la vallée de la Romanche au plateau de Champagnier ; les parcelles 6 (La Rivoire) et 8 (canton des Vignes) seront laissées en libre évolution ; elles sont riches d'essences feuillues diversifiées, et présentent localement une tendance au vieillissement (gros bois, arbres renversés, présence de dendro-micro habitat...). Aucune coupe et aucuns travaux sylvicoles ne seront mis en oeuvre dans ces parcelles. Seuls l'entretien du parcellaire des sentiers et leur mise en sécurité à l'égard du public, y seront réalisés.

En sus, la parcelle 7, par un couvert boisé permanent, contribuera activement à la protection physique du versant en regard de l'érosion potentielle.

Le groupe Futaie irrégulière (FIRR) 64 % permettra, par une gestion par bouquet, de concilier la préservation de la biodiversité et la production de bois d'œuvre et de bois de feu au bénéfice des habitants.

Les préconisations habituelles en matière de préservation des espèces et des habitats y seront mises en oeuvre dans le cadre de la gestion courante (conservation d'arbres morts et dépérissants, d'arbres habitats, des gros bois, diversité des essences et renouvellement naturel).

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile		19,80 ha	76,4%	150	70
Merisier		3,05 ha	11,8%	70	50
Châtaignier		3,05 ha	11,8%	55	45
TOTAL		25,90 ha			

COMMENTAIRES :

- Afin de favoriser la diversité, toutes les essences présentes seront maintenues sur l'ensemble des parcelles. A des fins de récolte et de renouvellement, les essences principales retenues sont le chêne sessile, le châtaignier et le merisier ; mais elles seront accompagnées par le charme, le frêne, les érables, etc.

- En raison de la fertilité et du changement climatique en cours, il est proposé d'atteindre rapidement les diamètres indicatifs. Cela minimisera les risques de dépérissement et permettra de s'adapter aux évolutions qui pourraient favoriser ou mettre à mal telle ou telle essence.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

COMMENTAIRES : Le traitement préconisé par le passé (futaie irrégulière par bouquet et pied d'arbre) ne nécessitait pas de préciser une surface à régénérer.

Il n'y a pas eu de surface détruite, seuls les châtaigniers déperissants ont fait l'objet de récolte et se sont renouvelés sur souche.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha		
Surface d'équilibre (Se)			
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)			
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)			
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)			
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			
Surface à ouvrir (So)			
Surface à terminer (St)			
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)			
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	28,47 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	18 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	80 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	18 m ² /ha	19,0 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	5%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	80 tiges/ha	50 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

COMMENTAIRES : La forêt sera traitée en futaie irrégulière par bouquet ou pied d'arbre. A ce jour, elle tend à se régulariser, les gaulis-perchis sont quasiment absents. Il conviendra d'ouvrir des trouées pour installer la régénération et favoriser le développement des semis, gaulis, perchis dans la période.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement Groupe		Par-celle _UG	Division	Surface totale	Surface en sylviculture (ha)				Surface hors sylviculture (ha)		Rotation	Surface à ouvrir en régé.(ha)	Surf. à terminer en régé.(ha)	Surf. à améliorer (grpe PAR)	Surf. par groupe
Libellé	Code				totale (a+b)	accessoire (y/c condit ^o nel (a))	Dont à passer en coupe	sans projet d'accès (b)	totale	boisée					
Accueil du public Traitement en Futaie irrégulière 20,31 ha	IRRAC	1		2,82	2,82	2,82									
		2		3,15	3,15	3,15									
		3		8,60	7,40	7,40									
		4		5,74	4,38	4,38									
Protection physique et de l'environnement Traitement en futaie irrégulière 8,16ha	IRRRN	5		8,16	8,16	8,16									
Protection de l'environnement en libre évolution 26,64 ha	ILS	6		8,99	0,00	0,00									
		8		2,48	0,00	0,00									
Protection physique en libre évolution	HSYRN	7		6,01	0,00	0,00									
Totaux				45,95	25,91	25,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMENTAIRES :

La forêt de Champagnier est une forêt de petite taille par ailleurs éclatée en 8 parcelles (lesquelles sont parfois découpées par les nombreuses emprises de ligne EDF et conduite de gaz).

Seules les parcelles 1 à 4 constituent un tènement facilement accessible soit 20 ha, qui permettrait de faire une sylviculture de qualité (44 %).

A la demande des élus qui veulent mettre en avant l'accueil du public et la protection de l'environnement, il est proposé de faire 4 sous ensembles :

Un groupe à dominante d'accueil du public (AC), traité en futaie irrégulière (FIRR), ce qui permettra la mise en sécurité des abords de sentiers par des coupes prévues, l'entretien des sentiers pour l'accueil (randonneurs, chasseurs, pratiquants du vélo tout terrain) et, sur autorisation spécifique, l'aménagement de "cabanes" (accord du propriétaire et du gestionnaire requis, avec établissement d'une convention. Apport de matériel et matériaux extérieurs, coupe ou élagage d'arbres, interdits).

Un groupe à dominante de protection physique contre les riches naturels (RN) traité en futaie irrégulière (FIRR), si besoin pour la mise en sécurité et gestion du peuplement. Attention sera portée à l'avifaune en partie nord (parcelle 5).

Un groupe hors sylviculture à dominante biodiversité laissé en libre évolution appelé Ilot de Sénescence (ILS) Aucune intervention ne sera réalisée à l'exception de la mise en sécurité des abords des sentiers (Saut du Moine et autres). Parcelles 6-8.

Un groupe hors sylviculture à dominante de protection contre les risques naturels (HSYRN). Aucune intervention n'y sera réalisée, le couvert boisé étant un élément de protection du sol. Parcelle 7.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
	P ^{lle} -UG	Partie d'UG								
2025	3		FIRRAC	8,30 ha	0,60 ha	FIRR	FIRR feuillue		relevé de couvert pour création de trouées de renouvellement détourage des tiges d'avenir	250
2027	4		FIRRAC	5,59 ha	0,45 ha	FIRR	FIRR feuillue		idem	160

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

motif	localisation	prescriptions
Voir programme de régénération naturelle par parcelle en annexe.		

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement		
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement		410 m ³

COMMENTAIRES :

Parcelles 3 et 4 :

Dans la forêt vieillissante, des bouquets de régénération seront mis en œuvre pour son renouvellement. Les rares tiges d'avenir (merisier) seront détournées.

Ces interventions seront faites en soins culturaux à défaut de sortir le bois (petit bois de chauffage uniquement). Voir annexe "programme de renouvellement et diversification"

La parcelle 5 pourra faire l'objet d'une intervention sanitaire si la dégradation des robiniers et frênes se confirme ; elle sera proposée par le

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Détourage des gaulis de merisiers, châtaigniers	1	0,5	soins culturaux urgents	1 500 €	
	Dégagement de semis de chêne	1	0,5	soins culturaux urgents	1 500 €	
	Dégagement de semis de chêne	2	0,6	soins culturaux urgents	1 800 €	
	Nettoisement de semis de chêne et merisier	2	0,6	soins culturaux urgents	1 800 €	
	Suivi des trouées de régénération naturelle ouvertes pour renouvellement du peuplement	3	0,72	6 trouées (180m ²) par hectare	1 400 €	
	Détourage des gaulis de merisiers, châtaigniers	3	0,3	travailler sur les bouquets pré-existants	900 €	
	Suivi des trouées de régénération naturelle ouvertes pour renouvellement du peuplement	4	0,45	surtout en zones b) et c) de la description	900 €	
	Détourage de gaulis existants	4	0,2		600 €	
Total					10 400 €	
soit annuellement					693 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Dégagement de semis et détourage de gaulis : l'objectif est d'initier le renouvellement de 10 à 20 % des parcelles 1 et 2 où des semis sont déjà installés naturellement : fautes de soins, ils peuvent s'étioler et mourir.

Ouverture de bouquet de régénération : le sol n'étant pas assez éclairé et chaud, les graines qui y tombent, ne peuvent s'installer et se développer ; pour y remédier, il est proposé de créer très ponctuellement (6 par hectare) des ouvertures appelées "bouquets" de 15 x 12 m (soit la surface d'un houppier d'un chêne à terme). En ces points, on coupe une partie du sous-étage pour apporter de la lumière et ainsi favoriser l'installation et le développement des jeunes pousses.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Réfection du périmètre				4 800 €	
Total				4 800 €	
soit annuellement				320 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Pour garantir le patrimoine communal, via la pérennité des limites et bornes à l'égard des propriétaires voisins, il est impératif d'entretenir régulièrement à la peinture ces éléments. Il sera possible procéder par entités (parcelles 1+2) (3+4) (5+7) (6+8) par exemple..... Soit un passage dans les 15 ans de la période.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Mis en sécurité des abords des sentiers en regard de la fréquentation du public.	Parcelles 1 à 5 plus 6	à définir	Intervention régulière	4 800 €	
Elimination des déchets (palettes, rouleau agricole en fer, abreuvoir plastique, etc...).	Parcelles 3 et 4 surtout	à définir	Opération "commune propre"?	0 €	
Total				4 800 €	
soit annuellement				320 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Mise en sécurité : La forêt ayant une vocation d'accueil du public affirmée, et la responsabilité du gestionnaire et du propriétaire étant engagée, il convient de supprimer tout les arbres, branches qui menacent les abords de sentier. Ces interventions seront à répétées régulièrement.

Nettoyage : Un rouleau métallique agricole a été abandonné en parcelle 4 ; des cuves plastiques ont été enterrées pour servir d'abreuvoir à la faune ; des palettes ont été apportées pour construire des cabanes, etc..... Autant d'objets qui n'ont pas leur place dans le milieu naturel où la biodiversité est mise en avant. Une opération "forêt propre" pourrait ne rien coûter si faite par ses usagers....

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	11,46 ha
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	

COMMENTAIRES :

Les parcelles 6 et 8 constitueront un îlot de sénescence pour 12 ha environ ; aucune récolte et aucun soin sylvicole n'y sera fait ; les arbres vieilliront, seront atteints par les insectes, renversés par le vent, explosés par la foudre, etc... Ce cycle naturel sera une illustration de la libre évolution d'une forêt.

A terme (200 à 400 ans), la forêt s'écroulera et se renouvellera sur elle-même.

Il en est sensiblement de même pour les parcelles 7 (protection du versant) et 5 (protection du versant) ou aucune récolte n'est envisagée. **Cela représente en tout environ 26 ha soit 56 % de la forêt communale.**

Le reste est dédié à l'accueil du public et au renouvellement des peuplements.

La gestion courante visera de même à la protection de la biodiversité : exemple : conservation des arbres à cavité dans les parcelles, création de trouées de renouvellement, préservation des dendro-micro habitats, des souilles, etc...

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	

COMMENTAIRES :

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable

COMMENTAIRES :

⇒ Voir évaluation des incidences Natura 2000 en annexe

3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	4,0 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	104 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	27 m ³ /an	49 m ³ /an	28 m ³ /an
Résineux (r)			
Total tiges (1 = f + r)	27 m ³ /an	49 m ³ /an	28 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)			
Total bois fort (1 + 2)	27 m³/an	49 m³/an	28 m³/an
dont % de produits accidentels			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	0,6 m³/ha/an	1,1 m³/ha/an	0,6 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	1,0 m³/ha/an	1,9 m³/ha/an	1,1 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération			
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	27 m ³ /an	49 m ³ /an	28 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	270 €	4 034 €	280 €
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	693 €		
Dépenses travaux infrastructure	320 €	1 470 €	
Dépenses travaux non sylvicoles	320 €		
Frais de garderie (forêts de collectivités)	27 €	147 €	28 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	92 €	61 €	
Bilan annuel	-1 182 €	2 356 €	252 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	-26 €	51 €	5 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	-46 €	91 €	10 €

* Période du bilan passé :

Impôts (forêts domaniales)	
Travaux sylvicoles à objectif de protection (FD RTM)	
Contrats FFN (forêts de collectivités)	- Localisation : - Dette restante (€) :

COMMENTAIRES :

La vocation prioritaire d'accueil et de protection de la biodiversité de la forêt, ne la dispense pas de soins culturaux, aussi, le bilan économique s'avère négatif.

NB : La seule recette éventuelle sera liée à la vente en parcelle 3 et 4 des bois (de feu) issus de la sécurisation des sentiers et des bouquets de renouvellement ; si l'intervention est faite en travaux le déficit augmentera.

NB : A ce jour les travaux sylvicoles sont subventionnés à 50 %.

Cependant, au-delà du bilan financier, la forêt contribue par son cadre, par la fixation du gaz carbonique ou, par la préservation des espèces, au bien-être des populations, autant d'aménités non chiffrables mais essentielles au bien être des populations.

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (forêts domaniales)	
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

COMMENTAIRES :

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Philippe FAVET

Etude de terrain et inventaires : Matthieu BESSON Philippe FAVET

Cartographie : Aurore BALINT

Rédigé le 01/07/2022
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : Philippe FAVET

Vérifié le
par Le directeur d'agence
Signé : Jean-Yves BOUVET

FC de CHAMPAGNIER		DESCRIPTION DE PARCELLES			
Parcelle	Surface Totale (S. en sylviculture)	Description	Intervention		Observations
			Coupe	Travaux	
1	2.82 (2.82)	Parcelle sur croupe, assez bien desservie malgré la pente. Sol fertile et profond ; très bonnes potentialités. TSF à dominante de GB et BM de chêne, taillis rare et jeune (châtaignier, tilleul, charme). H = 20/25m G = 16/19m ² /ha Souille feuillue développée (5/6m) charme.	Premier passage : néant, (sauf extraction ponctuelle de tige du taillis pour mise en lumière des semis)	2 opérations : a) <u>Détourage</u> (par petits bouquets) des jeunes tiges de merisier, châtaignier issues du taillis. 0.5ha estimés b) <u>Dégagement</u> (par taches) : permettre le développement des semis existants de chêne par leur mise en lumière (extraction de la souille, abattage ponctuel de tiges) 0.5ha estimés	Objectif : Favoriser le renouvellement. Pas de récolte dans un premier temps.
2	3.15 (3.15)	Léger versant d'exposition S-E pente 20%, bonne desserte, sol profond et fertile. Assez belle parcelle issue de TSF. Chêne dominant dans la futaie avec houppiers souvent étriqués, et port médiocre. H 20/25 m Taillis à base de châtaignier vieilli, mais peu dense Régénération présente : jeunes semis de chêne, 10/20 cm, et merisier 50/100 cm. Peuplement plus ou moins fermé, G variant de 18 à 29m ² , BM et GB dominants pour le chêne, PB et BM pour le taillis de châtaignier. Charme, merisier, tilleul présents ponctuellement.	Premier passage : néant (sauf relevé ponctuel du couvert par abattage de châtaigniers moribonds pour mettre en lumière les semis lors des travaux).	<u>Dégagement</u> des semis. 0.6 ha estimés <u>Nettoisement</u> au profit des semis de chêne et merisier. 0.6 ha estimés	Objectif : Favoriser le développement des semis préexistants de chêne, merisier en trouée de R= 8/10m

3	8.60 (7.40))	<p>Plateau et pente faible. Sol profond et très fertile. Ronce en tapis abondant par place. Emprise de ligne EDF sur 1.20 ha.</p> <p>Futaie irrégulière riche : Ancien TSF à base de chêne, Aujourd'hui, avec des réserves de chêne de 45 à 65 cm bien venant, en mélange avec du châtaignier (âgé et déperissant), des tilleuls, merisiers, charme de franc pied (25-35cm) présentant une forte dynamique. Quelques trouées avec régénération et gaulis de merisier, charme ; semis de chêne présents mais contraints (10-20cm) par manque de lumière. Peuplement riche : G = 24 à 34 m²/ha</p>	<p>Deux modalités :</p> <p>a) Création de trouées de régénération : par relevé de couvert et/ou suppression de la souille feuillue (charme et autre..). Six trouées par hectare. Diamètre 14 à 16 m (150 à 200 m²)</p> <p>b) Repérage de tiges d'avenir en PB, BM et détournage à raison de 2 tiges coupées pour 1 choisie. Prélèvement modéré, (bois de feu au premier passage). Rotation 6 ans</p>	<p>Deux modalités :</p> <p>a) Suivi des trouées de régénération : dégagement des semis de chêne, merisier, tilleul, châtaignier.</p> <p>b) Détournage des quelques gaulis existants de merisier, châtaignier pour obtenir de futur jeunes bois.</p>	<p>Objectifs :</p> <p>Conserver les chênes, les régénérer.</p> <p>Favoriser la venue de la régénération.</p> <p>Augmenter le nombre de PB.</p>
4	5.74 (4.38)	<p>Versant d'exposition N-E. Sol profond et fertile sur l'ensemble, plus superficiel et caillouteux dans la pointe sud. Emprise électrique sur 1.36 ha. Beau peuplement sur l'ensemble avec futaie de chêne et franc pied de tilleul, (merisier) plus taillis de châtaignier, charme. Mais, peu de futaie au houppier bien développé, chêne vieillissant, en revanche, tilleul dynamique.</p> <p>a) A l'ouest de la ligne : futaie riche à GB de Chêne et BM de tilleul</p> <p>b) A l'est, peuplement plus ouvert avec recrues de charme, châtaignier</p> <p>c) Pointe sud, peuplement médiocre avec chêne et châtaigniers déperissants. Peuplement assez riche : G = 12 à 29 m²/ha</p>	<p>Zone a) : Détournage des quelques futaies de chêne bien conformées. Choix de belles tiges de tilleul et détournage</p> <p>Zone b) : Idem . Puis : Mettre en lumière les quelques taches de régénération et gaulis acquis (de merisier, érable, châtaignier) par extraction de tiges en périphérie</p> <p>Zone c) : Création de trouées de régénération par extraction de tiges sans avenir (charme, châtaignier).</p>	<p>Zone b) : Sur les trouées existantes : Travail de dégagement des semis-gaulis par arasement de la souille feuillue</p> <p>Zone c) : Suppression de la souille gênante, et suivi de la régénération.</p>	<p>Objectif :</p> <p>Initier le renouvellement du chêne</p> <p>Favoriser le développement des tiges de tilleul, merisier.</p> <p>Initier et conforter la venue de la régénération.</p> <p>NB : Cloisonner la parcelle avant exploitation.</p>

5	8.16	Parcelle d'exposition ouest sur forte pente. Milieu frais. Alluvions glaciaires riches et fertiles sauf bande au sud.			Desserte existante : Piste montante
	(8.16)	a)Partie sud : TSF frêne – robinier ; frêne bien venant et en croissance, diamètre 30 à 60 dominant, plus ou moins bien conformés ; robinier diamètre 15/20 cm dépérissant. Estimations : Hauteur < 20 m, G = 18m ² /ha ; V = 180 m ³ /ha	Récolte des frênes murs, extraction du taillis de robinier sans avenir ; dégagement des gaulis de frêne au S-O ; création de trouées de régénération. V = 50m ³ /ha	Détourage du gaulis de frêne au S-O	A créer : deux pistes amont pour la sortie des bois au plus court, (par le haut), et pour un stockage dans le pré (à négocié)
	2.45	b)Partie centrale : TSF riche et mélangé(tendant vers la futaie) de chêne, merisier, charme, frêne, tilleul... Estimation : h < 25m ; G= 16 m ² /ha <V = 200m ³ /ha	Coupe d'amélioration au profit des jolies tiges V = 40 m ³ /ha (20% soit 1 tige sur 5)	/	
	1.00	c)Partie nord : TSF chêne-châtaignier vieilli et dépérissant. Estimation : G = 15 m ² /ha ; H < 20 m ; V = 150 m ³	Coupe rase du peuplement V = 150 m ³ /ha	Dégagement de la régénération de chêne à venir.	
6	8.99	La Chenevarie : Versant d'exposition Ouest, entre 320 et 400m.			Desserte : pistes basse, haute et traversante (à élargir).
	(0)	Sol variable, superficiel en haut de versant et au sud, profond et fertile au nord. 5 lignes électriques survolent la parcelle plus une conduite de gaz enterrée sur 3.27 ha	a)Aucune intervention		Pas de place de stockage.
	1.27	a) Partie sud, à l'aval de la ligne, le long de la piste vers borne 7 : 0.75 ha TSF vieillissant et pauvre de chêne médiocre + rares frênes sur souille de buis, troène. G < 15 ; H = 15m	b) Eventuellement : Création de trouées de régénération pour favoriser le chêne. (qualité chauffage)		Coupe éventuelle à réaliser en régie (pour l'affouage) car volume faible et conditions difficiles
	4.25	b) Partie Nord et basse entre les lignes : 3.52 ha : Futaie claire à chêne dominant + tilleul, charme, châtaignier plus ou moins bien venants G < 15 ; H = 15 m			
	3.27	Le surplus : emprises de lignes électriques et gaz pour 4 ha.			

7	6.01 (0)	<p>Versant d'exposition S-O avec pente soutenue augmentant du bas (60%) vers le haut (80%) Sol pauvre, de galets et sable développé sur alluvions glaciaires. Présence d'un micro relief de vallées sèches.</p> <p>1 a)Partie basse : bande de 30 m le long de la piste, occupée par un taillis fort de Robinier, frêne, merisier, érable, tremble, charme, ailante. Diamètre 10/30 cm.</p> <p>5 b)Partie haute : TSF de chêne épars sur souille dense de noisetier, aubépine, ronce. H <12 m ; G <10m²/ha.</p>	<p>Capital faible 8m²/ha Station pauvre et sécharde sauf en bas de versant.</p> <p>Peuplement médiocre et sans avenir. Pas de coupe</p>	<p>Travaux sylvicoles : néant</p> <p>Autres : Réfection du périmètre et remise en place des 2 bornes basses</p>	
8	2.47 (0)	<p>Versant d'exposition Ouest entre 380 et 430 m, pente 45%. Sol assez profond et fertile (même si superficiel et rocheux en partie haute). Partie Sud : TSF vieilli de chêne sessile avec frêne, rares merisier, érable plane, charme..., sur souille plus ou moins dense de buis, cornouiller, fusain, aubépine. Bois court en crête < 12m, partie basse plus haute et riche. régénération ponctuelle de chêne. Bois de qualité moyenne, diamètre 35 à 40 cm, G = 15 à 20 m²/ha Partie Nord : TSF vieilli d'essences très diverses, état sanitaire moyen, qualité médiocre, mais richesse écologique marquée.</p>	/	/	Parcelle intéressante pour la diversité des essences (plus marquée dans la petite parcelle au nord avec nombreux bois morts, dépérissants ou renversés. Peu de bois d'œuvre, qualité chauffage dominante malgré l'aspect de futaie. Aucune desserte. Accès par le bas par le privé au mieux.

Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Propriétaire	Département	Commune de situation	Section	n° de parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
						Total =>	45,02 16
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	A	19	LE REPLAT	2,61 60	2,61 60
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	A	38	LE REPLAT	8,73 50	8,73 50
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	A	50	LE REPLAT	5,15 60	5,15 60
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	A	196	VERS LE BOIS	3,08 90	3,08 90
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	A	249	PIERRE LAURIER	0,79 90	0,79 90
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	B	3	LES FAISSES	2,63 20	2,63 20
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	B	335	COMBE BAYARD	0,21 50	0,21 50
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	B	379	COTE FAUCHE	4,98 85	4,98 85
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	B	396	LA RIVOIRE	5,92 60	5,92 60
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	B	416	CHENAVARI	8,27 20	8,27 20
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	B	464	MAUPAS	1,94 00	1,94 00
CHAMPAGNIER	Isère	CHAMPAGNIER	B	650	COTE FAUCHE	0,65 31	0,65 31

FC DE CHAMPAGNIER
SOINS CULTURAUX RECOMMANDES (2022 – 2036)

Parcelle	Surface totale ha (S en sylviculture)	Surface à travailler ha	Localisation	Nature des travaux	Observations
1	2.62 (2.62)	0.5 0.5	Diverses bouquets Divers taches	Détourage gaulis merisier, châtaignier. Dégagement semis de chêne.	
2	3.09 (3.09)	0.6 0.6	Diverses taches Idem	Dégagement semis de chêne. Nettoisement semis de chêne et merisier	
3	8.30 (7.10)	0.72 ha 40 trouées de 180 m ² 0.3 ha estimés	Diverses Diverses	a)Suivi des trouées de régénération ouvertes en coupe. b)Détourage de gaulis de merisier, châtaignier	6 trouées/ha soit 40 trouées sur 7ha. Travailler les bouquets existants.
4	5.59 (4.60)	0.45 ha 25 trouées de 180 m ² 0.2 ha estimés	Diverses, surtout en zones b) et c) Diverses	a)Suivi des trouées de régénération ouvertes en coupe b)Détourage des gaulis existants	Emprise EDF =1 ha
5	8.02	0.20 1	Amont bornes 23/26 Zone c	Détourage de gaulis de frêne Dégagement de régénération après coupe rase	Après la coupe
6	8.27 (4.27)	/	/	Réfection du périmètre	Borne 11 à dégager
7	5.93	/	/	Réfection du parcellaire	2 bornes basses à replacer
8	2.15	/	/	Réfection du parcellaire	Dégager la borne 11

FC DE CHAMPAGNIER

PROGRAMME DE RENOUELEMENT 2022 / 2036

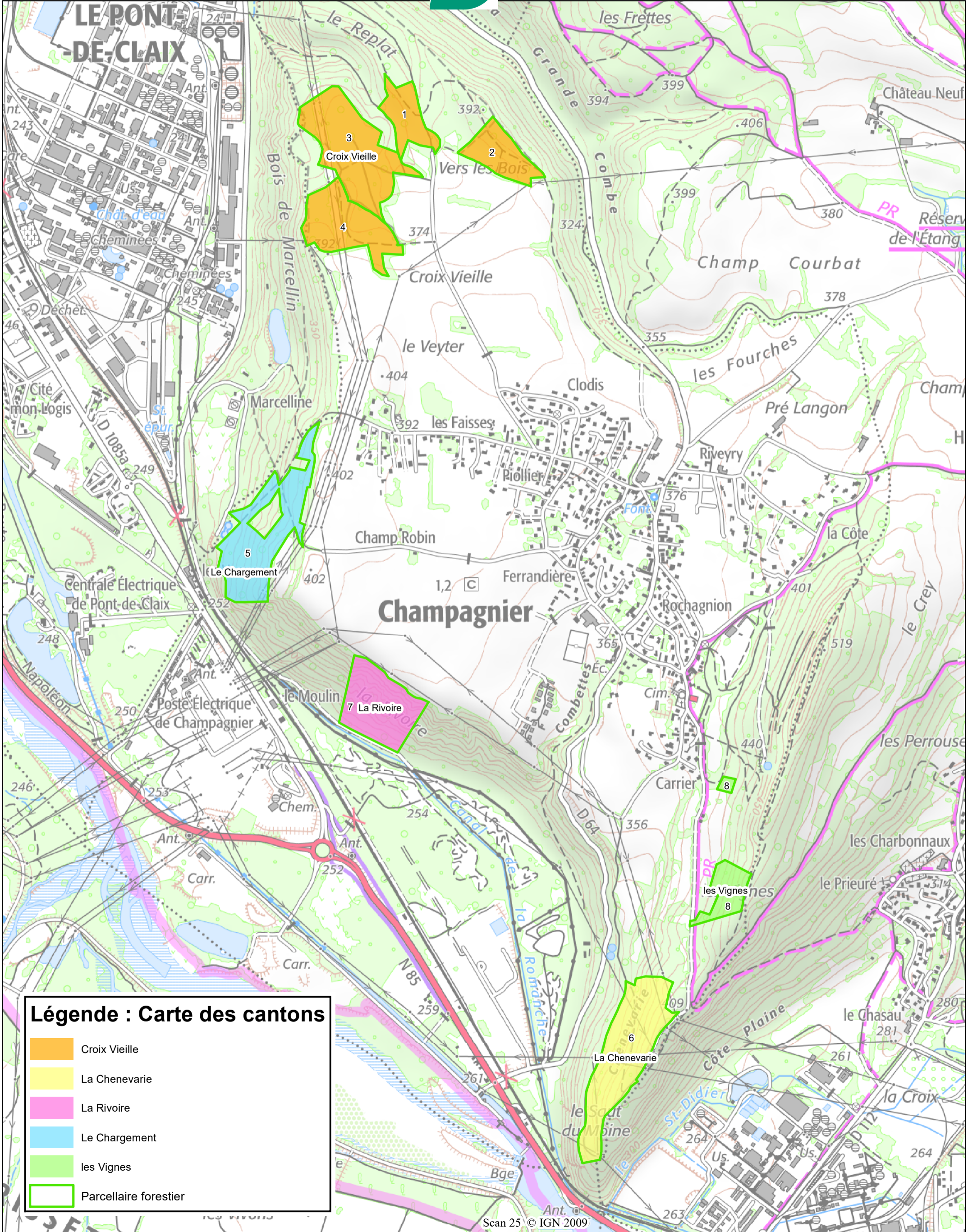
Année	Parcelle	Surface	Surface	Volume	Volume	Observations
		Totale <i>(en sylviculture)</i>	Parcourue	Par hectare	Total	
/	1	2.62	/	/	/	Aucune récolte. Mais soins culturaux : dégagement des semis
/	2	3.09	/	/	/	Aucune récolte. Soins culturaux : dégagement de semis
2025	3	8.30 (7.10)	7.10	35 (15%)	250	Relevé de couvert sur 0.6 ha pour création ou confortement de 40 bouquets de régénération. (5000€)* Repérage et détournage de tiges d'avenir de tilleul, merisier, châtaignier (2 tiges coupée pour 1) (1000€)*
2027	4	5.59 (4.60)	4.60	35 (15%)	160	Relevé de couvert sur 0.45 ha pour création ou confortement de 25 bouquets de régénération (3200 €)* Repérage et détournage de tiges d'avenir (merisier..) 600 €*
2029 ?	5	8.02	4 2 1	50 40 150	200 80 150	Interventions sanitaires éventuelles** : <u>Au sud</u> : récolte des frênes murs, extraction des robiniers dépérissants, détournage des gaulis de frêne. <u>Au NO</u> : Coupe d'amélioration <u>Au NE</u> : Coupe rase sur bois secs.
/	6	8.27	/	/	/	Aucune intervention
/	7	5.93	/	/	/	Aucune intervention
/	8	2.15	/	/	/	Aucune intervention

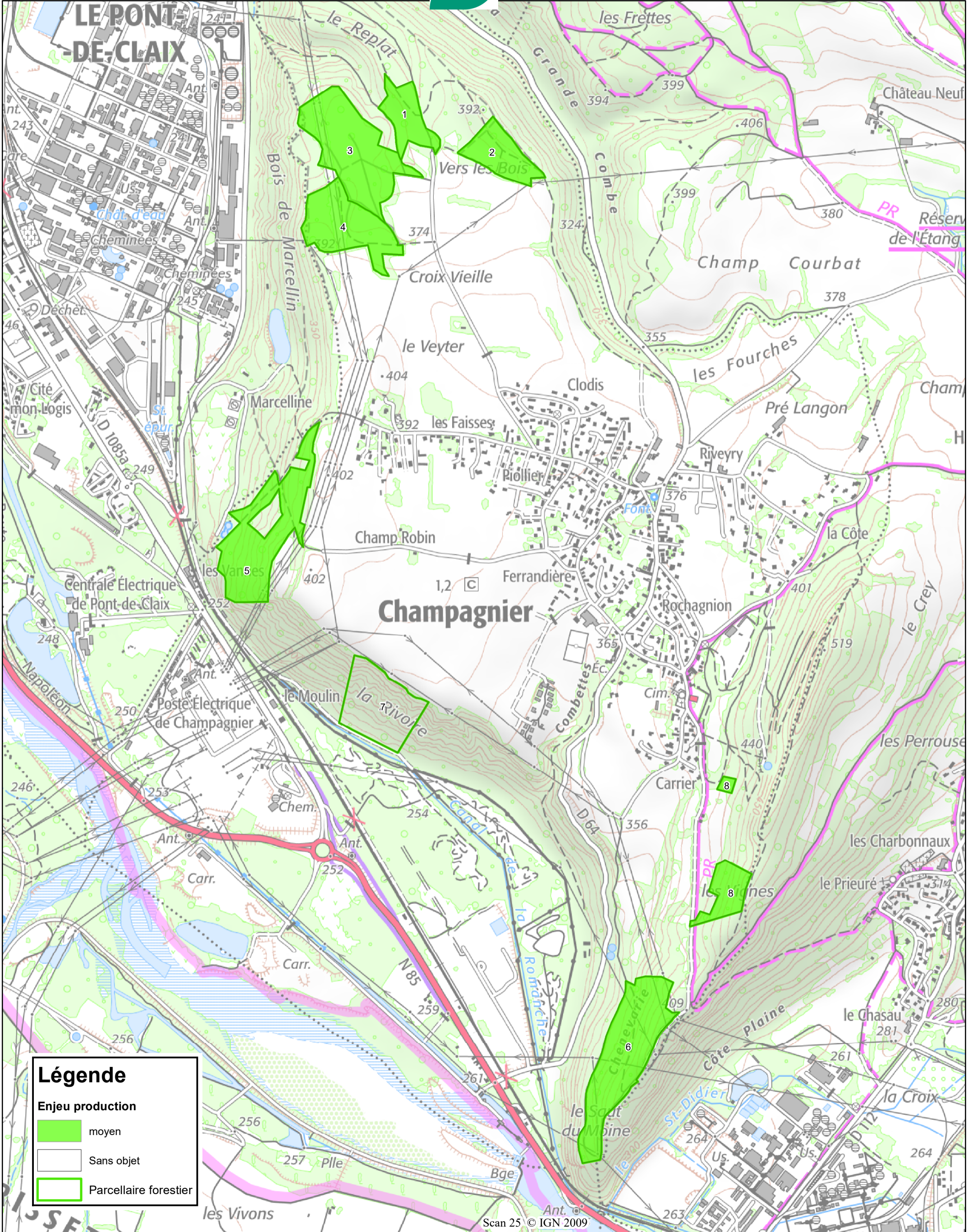
* Estimation de l'intervention (subventionnée), bois laissés sur le parterre la parcelle.

Relevé de couvert : Opération visant à dégager le sous-étage pour permettre l'éclaircissement du sol, la bonne germination des glands, faines, merises,.... et le développement des semis.

*Subvention Sylvact : 50% à ce jour.

** Intervention sanitaire : Mise en œuvre dans le seul cas de peuplements dépérissants suite à attaque parasitaire, ou sécheresse, etc.....





Forêt communale de CHAMPAGNIER

1:12 000

N

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

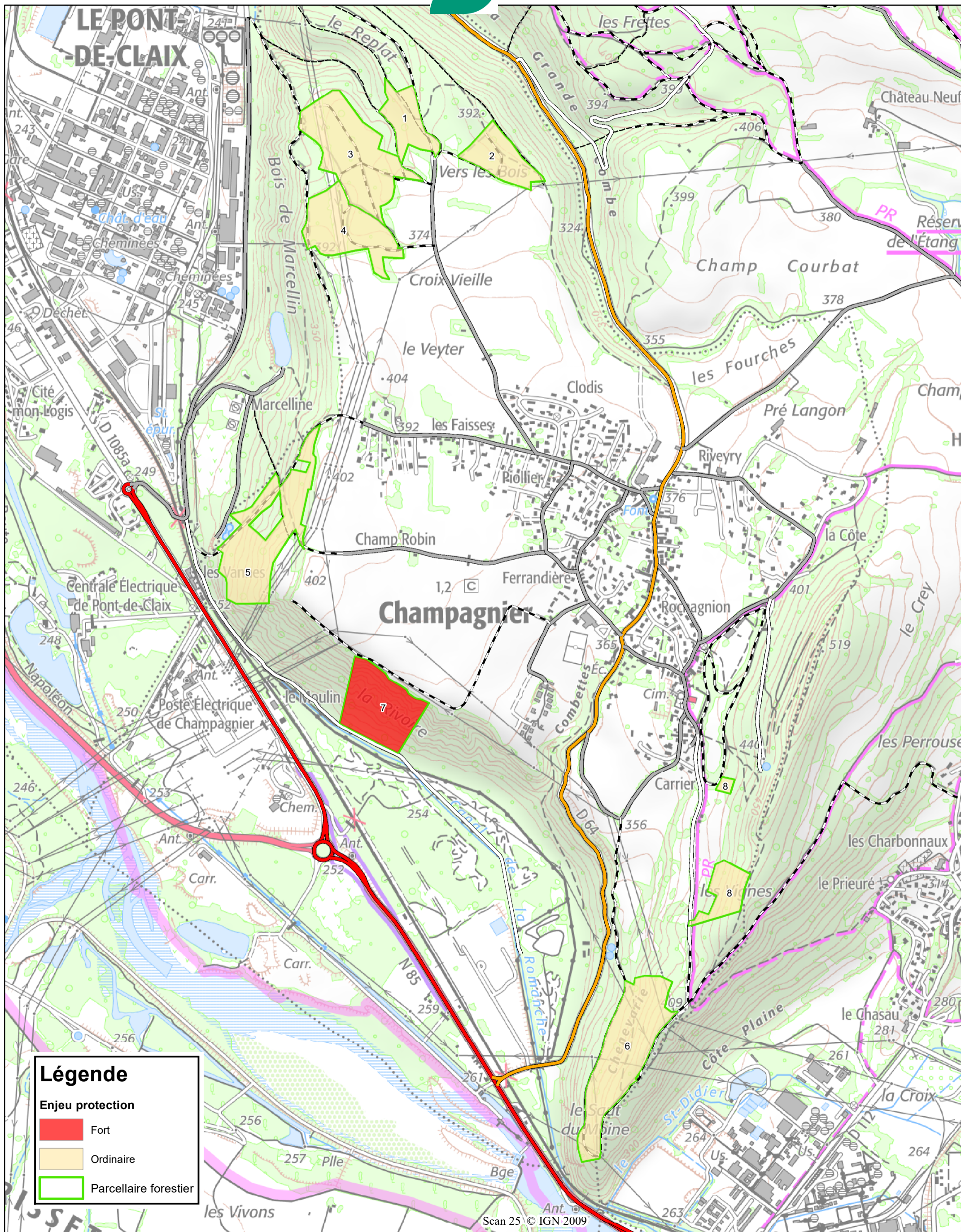
Office National des Forêts

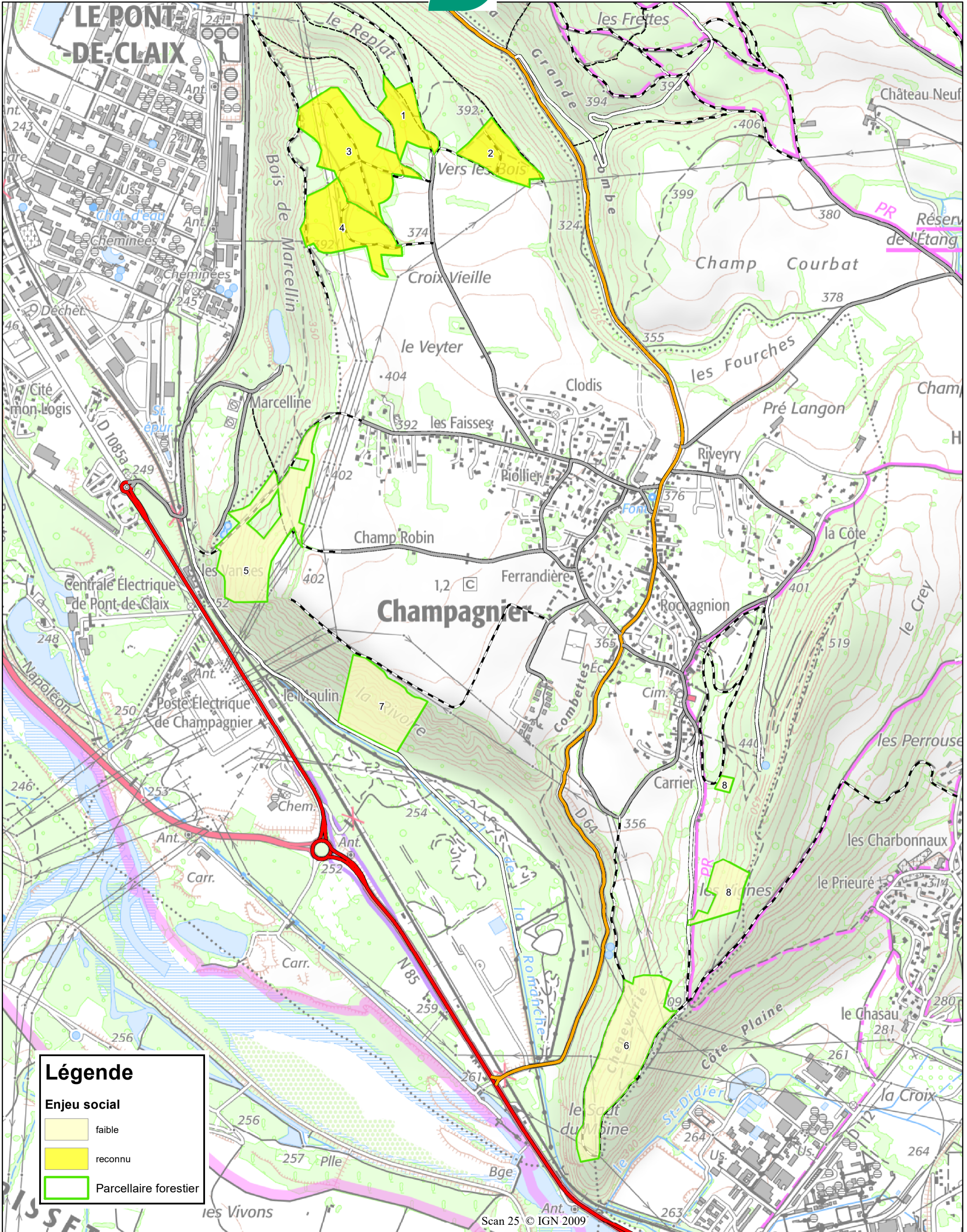
Agence Isère

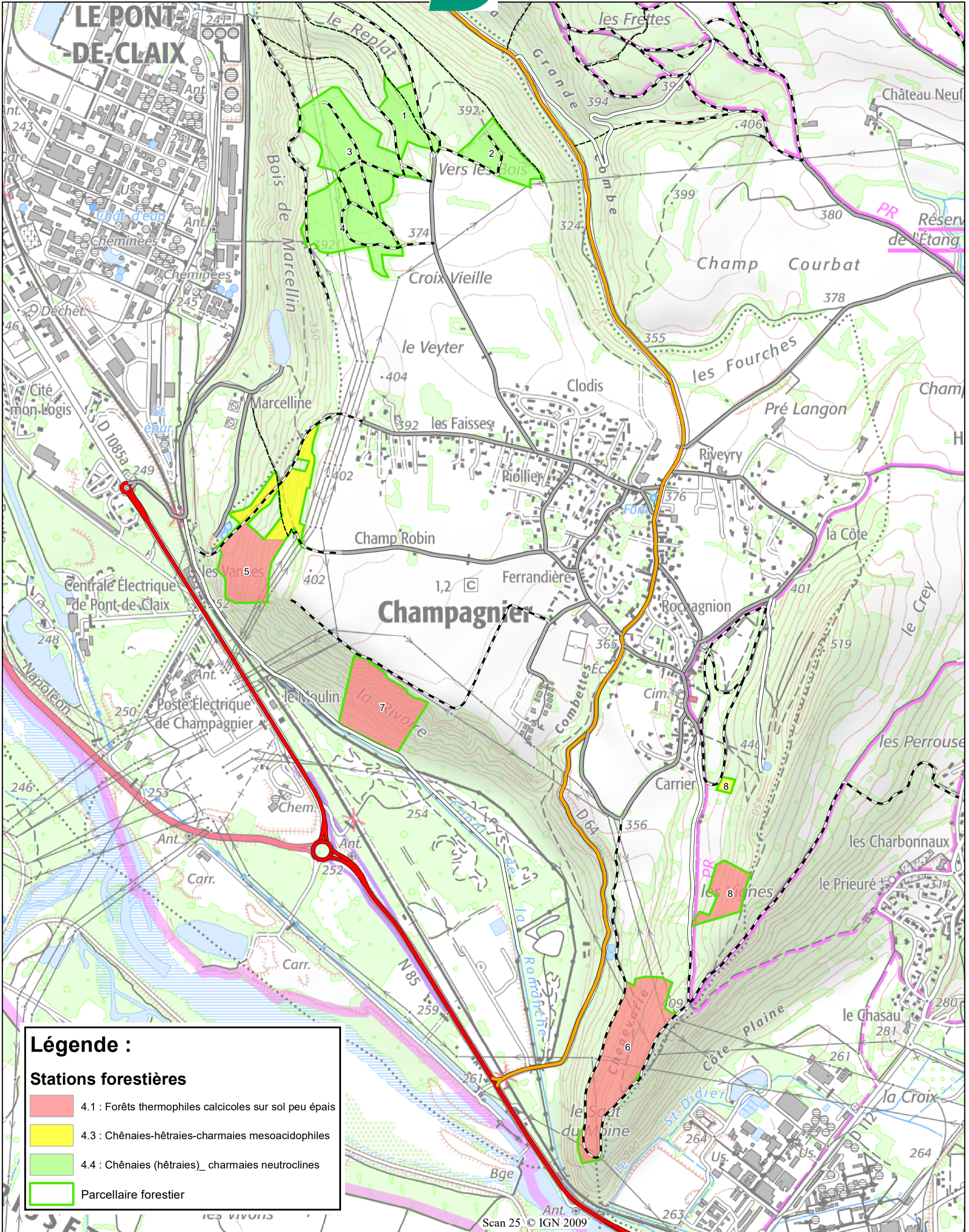
Surface : 45 Ha 02 a

0 120 240 360 480
m

Carte réalisée en juillet 2022



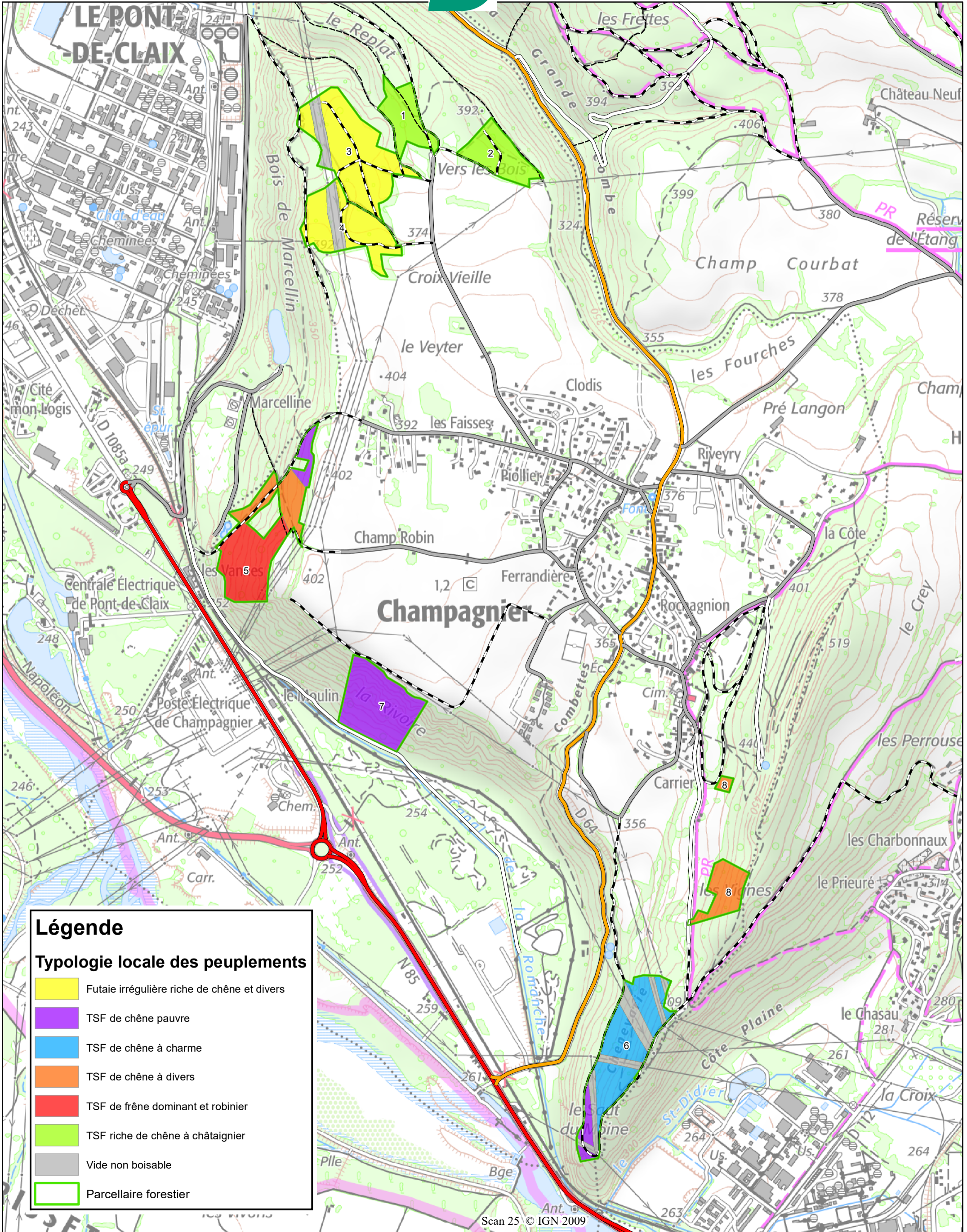




Légende :


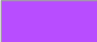






Stations forestières

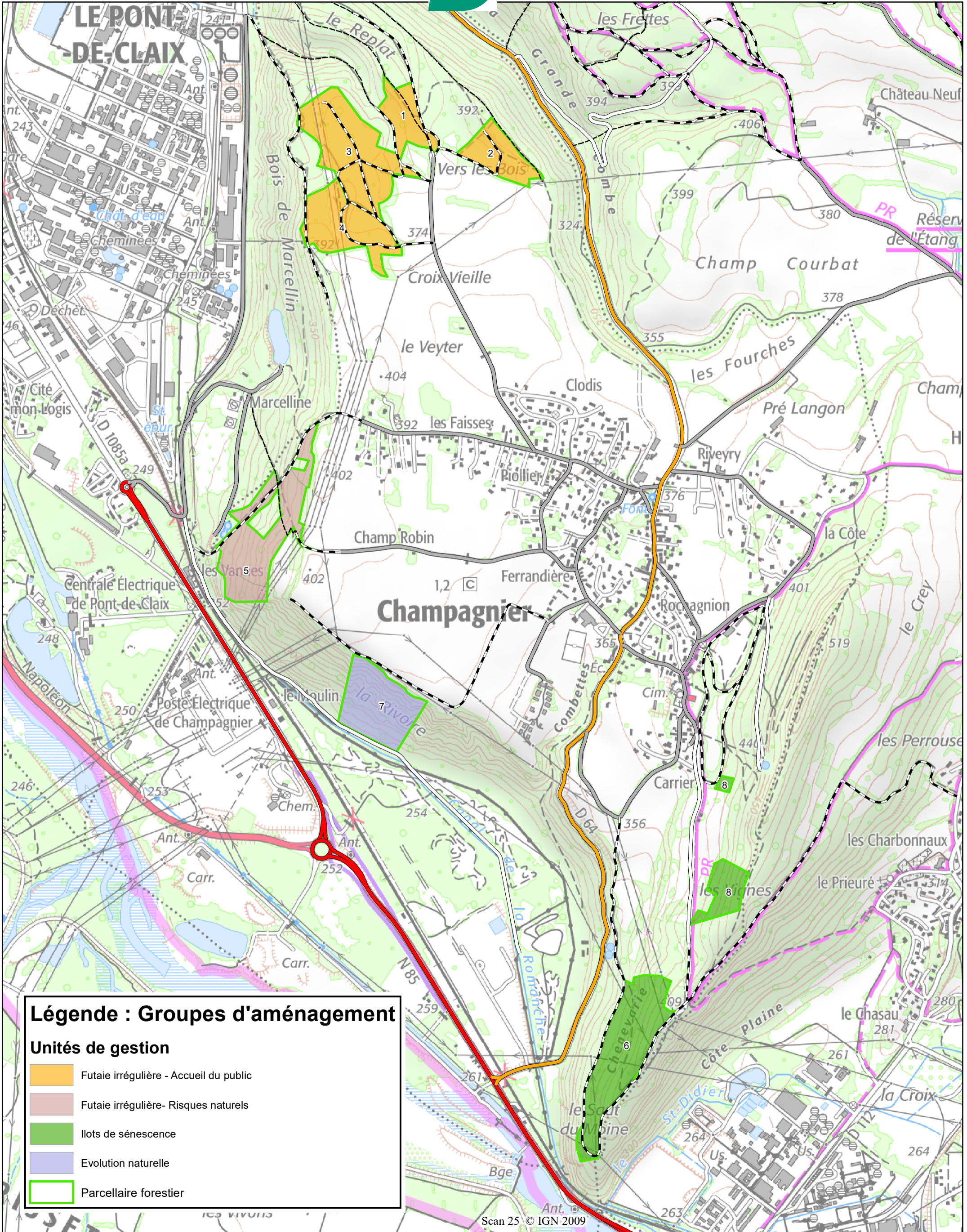
- 4.1 : Forêts thermophiles calcicoles sur sol peu épais
- 4.3 : Chênaies-hêtraies-charmaies mesoacidophiles
- 4.4 : Chênaies (hêtraies)_ charmaies neutroclines
- Parcelle forestier



Légende

Typologie locale des peuplements

-  Futaie irrégulière riche de chêne et divers
-  TSF de chêne pauvre
-  TSF de chêne à charme
-  TSF de chêne à divers
-  TSF de frêne dominant et robinier
-  TSF riche de chêne à châtaignier
-  Vide non boisable
-  Parcellaire forestier



Légende : Groupes d'aménagement

Unités de gestion

- Futaie irrégulière - Accueil du public
- Futaie irrégulière- Risques naturels
- Ilots de sénescence
- Evolution naturelle
- Parcellaire forestier

